

[Rwanda \(/fr/category/tags-thematiques/rwanda/\)](#) | [Génocide rwandais \(/fr/category/tags-thematiques/genocide-rwandais/\)](#)

[France \(/fr/category/tags-thematiques/france/\)](#)

[Afrique \(/fr/section/afrique/\)](#)

## Génocide rwandais : Simbikangwa défend "son devoir d'homme respectable"

Recommander Partager 9  25  Partager 0  Partager

2



© AFP

Texte par [Guillaume GUGUEN \(/fr/category/tags-auteurs/quillaume-guquen\)](#) [Suivre](#)

Dernière modification : 26/02/2014

**Depuis lundi, les témoignages chargés d'établir le rôle de l'ancien capitaine Pascal Simbikangwa dans le génocide rwandais de 1994 se succèdent devant la cour d'assises de Paris. Des récits que l'accusé qualifie de "légendes funestes".**

"Je suis chrétien, jamais de ma vie je n'ai touché une mouche." La sortie provoque un râle d'exaspération dans la salle d'audience. Jugé devant la cour d'assises de Paris pour "complicité de génocide" et "crimes contre l'humanité" commis entre avril et juillet 1994 au Rwanda (<http://www.france24.com/fr/category/tags-thematiques/genocide-rwandais/>), Pascal Simbikangwa (<http://www.france24.com/fr/20140205-rwanda-proces-simbikangwa-genocide-hutus-tutsis/>) s'en tient à la ligne de défense qu'il a adoptée depuis le début de son procès, le 4 février : les forfaits qui lui sont reprochés ne sont que des "légendes funestes", comme il l'a clamé, mardi 25 février.

Dans les faits, l'ancien militaire de la garde présidentielle, devenu agent du renseignement après qu'un accident de la route l'eut définitivement cloué dans un fauteuil roulant, est accusé d'avoir fourni des armes, entraîné et donné des instructions à des civils et des miliciens à Kigali, la capitale, ainsi que dans la préfecture de Gisenyi (ouest du Rwanda), où des barrières avaient été érigées pour débusquer et tuer "l'ennemi" tutsi.

En ce début de quatrième semaine d'audience consacrée à l'examen des charges, les témoins appelés à la barre doivent ainsi éclairer la cour sur la réelle participation du "capitaine à roulettes", comme on le surnommait alors, dans le drame dont l'attentat contre l'avion du président Juvénal Habyarimana, le 6 avril 1994, servit de déclencheur. Parce qu'ils viennent du Rwanda, qu'ils ont connu l'accusé sur les bancs de l'école, qu'ils sont rescapés ou acteurs du massacre, leurs paroles ont d'autant plus de poids que les jurés ne seront confrontés à aucune preuve matérielle pour affiner leur jugement.

"Il a dit qu'il fallait tuer tous les Tutsi"

Les cookies assurent le bon fonctionnement de nos services.  
En utilisant ces derniers, vous acceptez l'utilisation des cookies. En savoir plus... ([/fr/mentions-legales](#))

Ancien membre des milices hutu Interahamwe, Théoneste Habarugira, alias "Mitterrand", a passé sept années de prison au Rwanda. "Le 7 avril 1994 dans l'après-midi, Pascal Simbikangwa est venu dans une réunion [de la région de Gisenyi] qui préparait les massacres. Il a dit qu'il fallait tuer tous les Tutsi, et le lendemain nous sommes allés commettre des massacres", détaille cet ancien agriculteur. "Entre avril et mai, il a entraîné des jeunes gens", poursuit-il en kinyarwanda, sa langue natale. Il était dans une Land Cruiser blanche, il donnait des ordres aux militaires."

Jean de Dieu Bihintare, génocidaire repent qui a purgé une peine de six ans de prison, confirme lui aussi avoir vu l'accusé parmi les "70 à 100 personnes" ayant pris part à cette réunion. "Je ne l'ai pas entendu dire quoi que ce soit, assure-t-il cependant. Mais les autorités nous ont dit qu'on devait aller aux barrières pour assurer notre propre sécurité. Qu'il fallait barrer la route aux ennemis, aux Tutsis, car c'étaient eux qui avaient abattu l'avion du président Habyarimana."

Pour sa part, Théoneste Marijoje, professeur à Rambura, affirme avoir assisté, aux côtés "de voyous et d'illettrés", à des entraînements militaires supervisés par Pascal Simbikangwa. "Depuis sa Jeep, il donnait la morale", rapporte le témoin qui dit s'être "retiré" du programme après trois semaines.

"Vous vous répartissez les rôles avec les autres témoins ?"

"Mensonges", "supercherie", "foutaises"... , rétorque systématiquement Pascal Simbikangwa à l'issue des auditions. "Tout ce qui a été raconté n'est qu'imagination, un montage lié à la cupidité, à la méchanceté, au refus de l'innocence", lance-t-il une fois. "Ces gens-là sont informés pour me diaboliser", clame-t-il une autre.

Dans le viseur de l'accusé : les anciens rebelles tutsis du Front patriotique rwandais (FPR), parti aujourd'hui au pouvoir qui, prétend-il, l'a pris pour cible. Mais aussi Ibuka, association de rescapés tutsi qui, selon lui, "travaille" les témoins avant qu'ils ne se rendent à la barre. "Avez-vous fait l'objet de pressions ?", veut clarifier le président de la cour, Olivier Laurent, auprès de Jean de Dieu Bihintare. "Ce n'est pas l'État rwandais qui m'envoie ici. Je dis ce que j'ai vu", balaie le témoin. "Vous vous répartissez les rôles avec les autres témoins ?", insiste plus tard devant Théoneste Marijoje, l'avocat Fabrice Epstein, qui entend démontrer le caractère concerté des récits délivrés dans les prétoires quand ces derniers, à défaut d'être concordants, ont le malheur d'être contradictoires.

De fait, depuis le premier jour du procès, la défense s'emploie à dénoncer le peu de crédibilité d'une accusation s'acharnant à présenter un simple "bureaucrate" des services de renseignements en artisan du génocide. "Il faut être sérieux, monsieur le Président, interpelle l'accusé, qui n'a de cesse de minimiser son importance au sein des cercles de décisions hutu. Pourquoi un simple capitaine aurait recruté et formé des soldats ? Les services secrets n'ont aucun droit de recruter un civil pour en faire un militaire !"

"Vous vous considérez comme un juste ?"

"Vous vous considérez comme un juste, Monsieur Simbikangwa ?", ironise Me Emmanuel Daoud, l'une des avocats des parties civiles. "J'ai fait un devoir d'homme respectable", estime l'ancien militaire rwandais, dont la mère et l'épouse étaient tutsi. Avant de s'entendre répondre : "Mais, comment expliquez-vous que tous ces gens se focalisent sur quelqu'un qui n'était rien ?"

Bien qu'isolé et sans soutien visible en France, où il est incarcéré depuis son arrestation à Mayotte en 2007, Pascal Simbikangwa semble susciter certaines craintes dans son pays d'origine. Appelé à témoigner devant la cour d'assises de Paris, Gaspard Gatambye ose à peine confirmer ce qu'il avait confié à des enquêteurs français venus l'interroger en 2010 au Rwanda.

Lors de ces auditions, qu'il avait préféré ne pas poursuivre, ce président d'une branche locale d'Ibuka dont la grande partie de la famille fut tuée durant le génocide avait dit craindre être victime de représailles en cas de témoignage contre Pascal Simbikangwa. "Je travaille encore dans la même usine que des membres de sa famille. Je rentre parfois tard et ma sécurité n'est pas assurée. Aujourd'hui, je suis à Paris et mon cœur n'est pas tranquille."

Première publication : 25/02/2014



RWANDA

Procès Simbikangwa : un ex-Premier ministre dénonce les "mensonges" des historiens



GÉNOCIDE RWANDAIS

Procès Simbikangwa : "J'ai fait la morte au milieu des cadavres"



REPORTAGE

Procès Simbikangwa : un homme secret qui nie tout, même les évidences

A LIRE AUSSI SUR FRANCE 24



En utilisant ces derniers, vous acceptez l'utilisation des cookies. En savoir plus... (/fr/mentions-legales)